

SÉANCE LUNDI 5 mai 2014

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le lundi 5 mai 2014 à 19:30 heures à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers, Luc Bélisle, Yves Germain, Vincent Mainville, Marcel Dubé, Jean-Pierre Allard et Jérôme St-Louis.

Sous la présidence de la mairesse Francine Asselin-Bélisle. Aussi présent monsieur Richard Gagnon secrétaire-trésorier et directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le secrétaire-trésorier, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 19:30h.

2014-05-01
Ordre du
jour

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant.

- 1) Constatation du quorum.
- 2) Ordre du jour.
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2014.
- 4) Adoption du registre de chèque du mois d'avril 2014.
- 5) Amendement au règlement 2012-01 – Rémunération additionnelle Article 4
- 6) Plan particulier d'intervention – Plan de sécurité civile municipal.
- 7) Correspondance
- 8) Divers :
 - Fondation de la MRCAL pour l'Environnement
 - Communications Hydro-Québec/Municipalités
- 9) Période de questions.
- 10) Levée de la séance.

Adoptée

2014-05-02

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2014

Procès-verbal

Il est proposé par le conseiller Vincent Mainville
Appuyé par le conseiller Marcel Dubé
Et résolu à l'unanimité :
Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 14 avril 2014 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2014-05-03

ADOPTION REGISTRE DE CHÈQUE DU MOIS D'AVRIL 2014

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé

Appuyé par le conseiller Yves Germain

Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le registre de chèques du mois de avril 2014 soit :

- le registre de chèques général, portant les numéros C1400145 à C1400200, totalisant 79 606.84\$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 avril 2014;
- le registre de chèques salaires, portant les numéros P1400088 à P1400094 (élus) totalisant 3 395.45\$ et les numéros P1400085 à P1400087 et les numéros P1400095 à P1400108 (employés) totalisant 7 249.79\$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 avril 2014;

Adoptée

2014-05-04

AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 2012-01 – RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE ARTICLE 4

Il est proposé par le conseiller Vincent Mainville

Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard

Et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil abroge l'Article 4 du règlement 2012-01 relatif au traitement des élus et adopte l'amendement 2014-02 relatif à la rémunération additionnelle Article 4 qui se lit comme suit :

Lorsqu'il assiste à des séances de perfectionnement ou lorsqu'il est nommé par résolution du conseil pour siéger en tant que représentant de la Municipalité sur un comité, tout élu à droit à une rémunération additionnelle de base de 26.75\$ pour chacune des rencontres auxquelles il est présent et une allocation de dépense de 13.25\$. Que la rémunération payée pour les rencontres soit pour chaque période de 4 heures ou partie d'une période de 4 heures.

Adoptée

2014-05-05

PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Allard

Appuyé par le conseiller Marcel Dubé

Et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil adopte le "Plan particulier d'intervention" en sécurité civile.

Adoptée

2014-05-06

PLAN SÉCURITÉ CIVILE MUNICIPAL

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Allard

Appuyé par le conseiller Vincent Mainville

Et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil adopte le "Plan sécurité civile municipal".

Adoptée

2014-05-07

FONDATION DE LA MRCAL POUR L'ENVIRONNEMENT

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle

Appuyé par le conseiller Yves Germain

Et résolu à l'unanimité :

De nommer Vincent Mainville représentant municipal pour la Fondation de la MRCAL pour l'Environnement et que Marcel Dubé en soit le substitut.

Adoptée

2014-05-08

COMMUNICATIONS HYDRO-QUÉBEC/MUNICIPALITÉS

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle
Appuyé par le conseiller Marcel Dubé
Et résolu à l'unanimité :

CONSIDÉRANT que lors de pannes électriques les contribuables appellent
hâtivement au service à la clientèle d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT que de ce fait les lignes téléphoniques sont saturées alors que les
gens se rabattent sur le Bureau municipal qui lui n'a pas encore
l'information.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle
Appuyé par le conseiller Marcel Dubé
Et résolu à l'unanimité :

Que dès qu'une interruption non prévue du service électrique survient, les
municipalités soient averties sans délais par Hydro-Québec afin qu'elles puissent
transmettre l'information factuelle aux contribuables qui appellent pour s'enquérir de
la situation et mettre en branle leur plan d'intervention particulier de sécurité civile s'il
y a lieu.

Que cette résolution soit envoyée à la MRC et au bureau du député de Labelle
Sylvain Pagé.

Adoptée

2014-05-09

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité

Que la séance du conseil soit terminée et levée. Il est 20 : 40 h.

Adoptée

Francine Asselin-Bélisle, mairesse

Richard Gagnon, dir.-général

CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE

Je soussignée Richard Gagnon, dir.-général certifie que les fonds sont disponibles pour
effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des
comptes de la résolution 2014-05-03.

Richard Gagnon, dir.-général

Je, Francine Asselin-Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut
à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code
municipal.

Francine Asselin-Bélisle, mairesse